



GRAND PRIX DE REIMS

Samedi 8 & Dimanche 9 Octobre 2022

Règlement de l'épreuve

Article 1- **Formule de jeu** : 36 Trous Stroke-Play Brut – 18 trous par jour
Épreuve ouverte aux joueurs amateurs licenciés à la FFGOLF à **jour du Droit de Jeu Fédéral de 35 €** et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous.
Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGOLF avant le vendredi 23 septembre 2022 à 18 heures

Article 2 - **Déroulement de l'épreuve** :

- Parcours d'entraînement Vendredi 7 octobre 2022
- 1^{er} Tour 18 trous Samedi 8 octobre 2022
- 2nd Tour 18 trous Dimanche 9 octobre 2022

Article 3 - **Séries, marques de départ et nombre de joueurs** :

Une série Dames :	index inférieur à 11,5	Départs marques bleues
Une série Messieurs :	index inférieur à 8,5	Départs marques blanches

La sélection des joueurs, limitée à 96 personnes, sera faite conformément au cahier des charges des Grand-Prix publié dans le vademécum 2022 de la FFGOLF. Le Golf de Reims publiera le 28 septembre sur son site (www.golf-de-reims.com) la liste des joueurs retenus et la liste d'attente. La répartition des 10 wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter au club organisateur.

Article 4 - **Droits d'engagement** : (journée d'entraînement le vendredi 7 octobre 2022 comprise)

- Adultes 80 €
- Joueurs de 19 à 25 ans (nés de 1997 à 2003) 40 €
- Joueurs de 18 ans et moins (nés en 2004 ou après) 40 €

Article 5 - **Clôture des engagements** : **Vendredi 23 septembre 2022 à 18 heures**

Article 6 - **Les inscriptions se feront uniquement par courrier ou par mail accompagnées du droit d'engagement jusqu'au vendredi 23 septembre 2022 à 18 heures et seront adressés à :**

Golf de Reims

Rue le Château des Dames de France - 51390 Gueux
Téléphone : 03.26.05.46.10 - Email : contact@golfdereims.com
Site : www.golf-de-reims.com

Article 7 - **Départage** : Play-Off en mort subite pour la première place Messieurs ou Dames. Tout litige ou manquement au règlement sera tranché par le Comité de l'épreuve avant la remise des prix. Pour les autres places, le départage sera fait sur le dernier tour, puis sur les 9 derniers trous, puis 6, 3 et enfin au trou par trou en remontant.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Article 8 - **Remise des prix suivie d'un cocktail** : Dimanche 9 octobre 2022, 30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.

Article 9 - **Comité de l'épreuve** : Celui-ci sera constitué d'un représentant de l'AS du Golf de Reims, d'un représentant du corps arbitral, d'un représentant de la Ligue Grand Est et de la directrice du Golf de Reims.

Ce règlement complète le cahier des charges des Grands Prix « Vade-mecum » de la FFGOLF.

FFGOLF

Site : www.ffgolf.org/Jouer/Regles-et-reglements

LIGUE GRAND EST

Site : www.ligue-golfgrandest.org/